

APPEL À CANDIDATURES

Admission au parcours doctoral SACRe 2021

| arts visuels | cinéma | composition musicale | design | théâtre | histoire et théorie des arts |

⇒ **English version below p.6**

⇒ **Conditions d'admission et de dépôt de candidature
au Conservatoire national de musique et de danse de Paris p.11**

Appel ouvert du 9/03/2021 au 6/05/2021, 16h

Cet appel est international, sans limite d'âge.

Le parcours doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) au sein du Programme gradué Arts de l'université PSL est ouvert à tou.te.s les candidat.e.s titulaires obligatoirement d'un diplôme de Master 2 ou de grade équivalent, praticien.ne.s (artistes, designers, cinéastes, compositeurs.trices, metteur.euse en scène) et/ou théoricien.ne.s de l'art. En postulant, le.la candidat.e peut demander à bénéficier d'un contrat doctoral d'une durée de trois ans ou mentionner qu'il.elle bénéficie déjà d'un financement.

Elle.Il s'engage à suivre le plan de formation de l'École doctorale 540 « Lettres, arts, sciences humaines et sociales » de PSL (école doctorale dont tous les doctorants font partie), qui comprend notamment la participation au séminaire commun à SACRe, et à des formations transversales et spécifiques (voir *infra*).

À l'issue des trois années et après la soutenance de thèse, la.le candidat.e obtient le diplôme national de doctorat (Ph.D).

Présentation générale

Permettre à la recherche et création de se développer dans un cadre exceptionnel, permettre à des créatrices, des créateurs, à des chercheuses et des chercheurs de travailler et d'inventer ensemble : telle est l'ambition de la formation doctorale SACRe. Ce parcours est le résultat de la coopération de six établissements composants ou partenaires de l'Université PSL : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des Arts décoratifs (EnsAD), l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (Beaux-Arts), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), l'École normale supérieure (ENS).

L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets originaux associant création et recherche. Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des praticien.ne.s – cinéma, musique, arts visuels, théâtre et design – et des théoricien.ne.s mettant en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

Le doctorat SACRe consiste :

- **pour les praticien.ne.s**, en la production d'œuvres, d'objets ou de dispositifs, et en la composition d'un document appelé « portfolio » problématisant la recherche et apportant *in fine* des connaissances nouvelles, étroitement

associés à une démarche réflexive s'appuyant sur des champs théoriques et scientifiques variés. Le portfolio peut être de nature hybride, empruntant l'expression écrite ainsi que d'autres types d'expression (photographique, sonore, etc.) selon la discipline. Ces deux types de corpus – œuvres et « portfolio » – forment la thèse.

- « **pour les théoricien.ne.s**, en la production d'une thèse écrite répondant aux normes habituelles en sciences ou humanités, accompagnée d'un « portfolio » étroitement associé à une démarche pratique.

Modalités de la formation doctorale

Direction de thèse

La direction de la thèse est réalisée conjointement par un.e directeur.trice scientifique habilité.e à diriger des recherches (HDR) et par un directeur.trice artiste, pour les doctorant.e.s praticien.ne.s.

La direction de la thèse HDR devra être choisie prioritairement parmi les membres du laboratoire SACRe, parmi l'une des équipes de recherche rattachées à l'École doctorale 540 – École doctorale Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales – ou parmi l'une des équipes de recherche des établissements de PSL.

La direction artistique sera choisie de préférence parmi les équipes enseignantes ou artistes intervenants dans les écoles d'art du parcours SACRe.

La direction de thèse peut être finalisée après admission.

La liste des membres est disponible sur les sites de SACRe, de [l'ED 540](#) et de [PSL](#).

La formation doctorale dure 3 ans et engage le.la lauréat.e à suivre :

- **Une formation spécifique dispensée au sein des écoles et conservatoires**, chaque établissement organisant les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun.e des doctorant.e.s qui lui sont rattaché.e.s ;
- **Le séminaire commun de la formation doctorale SACRe**, au sein du Programme gradué Arts, ayant pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche, réunissant l'ensemble des doctorant.e.s admis.e.s dans la formation ;
- **Des formations complémentaires, professionnelles ou transversales**, à choisir parmi l'offre de l'ED 540, du Collège doctoral de PSL ou du Programme gradué Arts.

Le plan de formation de l'ED 540, qui comprend ces trois volets, doit être validé avant la soutenance de la thèse.

Des bilans d'étape des travaux des doctorant.e.s doivent être présentés régulièrement.

Les doctorant.e.s doivent également participer à l'élaboration de publications, journées d'étude, manifestations publiques, et sont incités à la conduite de workshops ou de cours, ainsi qu'à l'élaboration de projets transdisciplinaires.

Cette formation entre dans le cadre de la convention définie par l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de

[f - consulter l'arrêté](#)

doctorat.

En candidatant, les futur.e.s lauréat.e.s reconnaissent après avoir pris connaissance des dispositions fixées par les textes arrêtant le cadre du diplôme national de doctorat.

Financement et offres en lien avec la formation

Les doctorant.e.s reçu.e.s avec attribution de contrats doctoraux PSL deviennent salarié.e.s pour une durée de trois ans, durée légale de la formation, selon les conditions fixées par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009. Il s'agit d'un temps plein et il subordonne tout autre travail à une autorisation de cumul.

[f - consulter le décret](#)

La rémunération mensuelle s'élève, à la date de publication de l'appel, à 1 758 euros bruts, conformément à l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.

[f – consulter l'arrêté](#)

Sous certaines conditions, les doctorant.e.s bénéficient de soutiens spécifiques dans le cadre d'activités liées à leur recherche doctorale : soutien à la production artistique (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, etc.) et à l'activité scientifique (colloques, publications, etc.).

Caractère de la thèse, soutenance et délivrance du doctorat d'art et de création SACRe

Le doctorat SACRe place au premier plan le travail de création pour les doctorant.e.s en écoles d'art, et l'interaction avec des praticien.ne.s pour les doctorant.e.s théoricien.ne.s.

La thèse se compose conjointement d'**œuvres**, dans les formats et supports propres à chaque discipline, et d'un document appelé « portfolio » pouvant être de nature hybride, empruntant l'expression écrite ainsi que d'autres types d'expression (photographique, sonore, etc.) selon la discipline. Ce dernier met en relief les sources, les expériences, les recherches, les autres pratiques, artistiques et scientifiques, qui ont accompagné le travail de création, et problématise le sujet de recherche en proposant des connaissances nouvelles relatives au sujet ou au champ dans lequel s'inscrit la recherche doctorale. Il **apporte une réflexion argumentée et problématisée** sur le travail accompli durant les trois années de thèse. Sa forme est définie selon les caractéristiques et les démarches propres à chaque discipline, en adéquation avec le projet de recherche du/de la doctorant.e et en accord avec les directeur.trice.s de la thèse.

La **soutenance de thèse** des doctorant.e.s praticien.ne.s s'appuie sur la présentation des œuvres réalisées pour le doctorat sous des formes diverses (expositions, performances, concerts, projections, spectacles, prototypes) et du portfolio. La soutenance de thèse des doctorant.e.s théoricien.ne.s s'appuie sur la présentation de la thèse écrite tout en faisant place au travail pratique mené dans le cadre spécifique de ce doctorat. Au terme de la soutenance publique, le diplôme national de docteur est délivré par PSL et mentionne l'établissement de préparation.

Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du doctorant, leur caractère novateur, l'aptitude du doctorant à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition.

– article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016

Candidature

Conditions d'admission

Les candidat.e.s doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme français ou étranger sanctionnant cinq années d'études supérieures :

- Diplôme national de Master ;
- Diplôme conférant le grade de master.

Pour les étudiant.e.s étranger.e.s,
un certificat de maîtrise de la langue française de niveau **B2** est requis. La thèse pourra alors être rédigée en anglais ou dans une autre langue scientifique internationale, si la direction de thèse s'y déclare favorable et qu'un long résumé en français, conformément aux dispositions réglementaires, accompagne la thèse.

Les candidat.e.s praticien.ne.s doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une pratique réelle, solidement établie. **Les candidat.e.s ne doivent pas être déjà inscrit.e.s en thèse.** Si elles.ils bénéficient déjà d'un financement, elles.ils doivent le mentionner expressément dans leur candidature. Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidat.e.s. Elles.Ils ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Modalités de candidature

La.le candidat.e postule sur un sujet de son choix.

Les candidatures se font **auprès de l'établissement** choisi par le.la candidat.e selon la thématique de son projet et la nature de sa pratique artistique principale.

| CNSAD | CNSMDP | ENS | ENSAD | La Fémis | Beaux-Arts |
|---------|----------------------|------------------------------|------------------------|----------|--------------|
| Théâtre | Composition musicale | Histoire et théorie des arts | Arts visuels Design | Cinéma | Arts visuels |

Chaque établissement précise sur son site web les modalités de dépôt des candidatures et détaille la liste des pièces à joindre.

Les dates de retrait des dossiers et de dépôt des candidatures vont :

**du mardi 9 mars
au jeudi 6 mai 2021 à 16h
(heure de Paris, UTC +1)**

Procédure de sélection

Écoles d'art. À l'issue d'une première procédure de **sélection sur dossier** (1^{er} temps), l'établissement retient des candidat.e.s qu'il convoque pour une **audition** (2e temps). Chaque école d'art décline l'appel SACRe commun selon un calendrier d'audition et des protocoles spécifiques.

ENS. La sélection entière se fait sur dossier, par examen (1^{er} temps) et éventuellement rencontre (2e temps).

À la suite de cette procédure de sélection, chaque établissement se prononce sur l'admissibilité d'un ou de plusieurs candidat.e.s. Après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque établissement, l'**admission définitive** (3e temps) est prononcée par un jury plénier constitué des responsables de la recherche de chaque établissement et de la direction de l'École doctorale 540.

Les résultats définitifs sont annoncés mi-juillet sur le site web du Collège doctoral de PSL, sur le site web du laboratoire SACRe et, le cas échéant, sur les sites web des établissements de SACRe.

Après l'admission définitive, la double inscription à un des conservatoires ou écoles d'art d'une part, et à l'ED 540 de PSL d'autre part, est nécessaire pour pouvoir signer son contrat doctoral et suivre la

formation. Les doctorant.e.s préparant leur thèse à l'École normale supérieure s'inscrivent à l'ENS uniquement.



Contact

Pour toute question sur la procédure générale, vous pouvez écrire à l'adresse sacre@psl.eu. Pour toutes les questions relevant spécifiquement de l'établissement où vous candidatez, merci de vous référer au contact de celui-ci.

Liens utiles

| | |
|--|---|
| psl.eu | Le site Web de PSL |
| collegedoctoral.psl.eu | Le site Web du Collège doctoral de PSL |
| sacre.psl.eu | Le site Web du laboratoire SACRe |
| cnsad.fr | Le CNSAD (Conservatoire national supérieur d'art dramatique) |
| conservatoiredeparis.fr | Le Conservatoire de Paris (Conservatoire national supérieur de musique et de danse) |
| ens.fr | L'ENS (École normale supérieure) |
| ensad.fr | L'Ensad (École nationale supérieure des arts décoratifs) |
| femis.fr | La FÉMIS (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son) |
| beauxartsparis.fr | Les Beaux-Arts de Paris (École nationale supérieure des beaux-arts) |

English version

CALL FOR CANDIDATES

Admission to the SACRe Ph.D program 2021

| visual arts | film | music composition | design | art history and theory | performing arts |

Call open from March 9, 2020 to May 6, 2021, 4pm (UTC+1, Paris)

This call is open to international candidates, without age restrictions.

The Sciences, Arts, Creation, Research (SACRe) Ph.D program is open to all candidates holding a Master's degree from any higher education institution, whether established practitioners (artists, filmmakers, designers, composers, stage directors...) and/or researchers. When she/he applies, the candidate specifies if she/he wants to benefit from a 3-years doctoral contract or if she/he already benefits from a grant.

When applying, the candidate commits to completing the course plan of [Ecole doctorale 540](#) "Lettres, arts, sciences humaines et sociales" at PSL University, which includes participation to the SACRe common doctoral seminar, and to specific and general courses (see below).

After a successful defense, the Ph.D candidate will obtain the doctoral national diploma (Ph.D)

Overview

Allowing research and creation project to develop in an exceptional context, enabling practitioners in various creative fields and researchers to work and invent together: this is the mission of the SACRe Ph.D program.

The program is a result of the cooperation between six institutes which are either full members or associate members of PSL: the Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD: national theatre conservatory), Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP: national music and dance conservatory), École nationale supérieure des Arts décoratifs (EnsAD: national school of decorative arts), École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis: national school for film), École nationale supérieure des Beaux-Arts (Beaux-Arts : national school for fine arts), and the École normale supérieure (ENS).

The objective of SACRe is to facilitate the emergence and development of projects which associate art and research, and which are original in both their methods and their results. Encompassing multiple domains, as indicated by the name of the doctorate (SACRe: sciences, arts, creation and research), this truly interdisciplinary doctoral program brings together practitioners, as well as researchers in the sciences, humanities, and social sciences, thus inculcating a close articulation of thought and sensitivity.

The SACRe doctoral program consists:

- **for practitioners:** of the creation of works, objects or devices (*dispositifs*) and the redaction of a document named a "portfolio", closely associated with a reflexive approach based on various theoretical and scientific fields. The portfolio can combine texts and other means of expression (photographie, sound, etc.)

depending on the artistic field in question. The two types of corpus – artworks and portfolio – form the “thesis”.

- **for theorists:** of the production of a written thesis following the usual norms of a PhD dissertation in the humanities or in science, and of a portfolio closely associated with a creative approach.

Terms of the Ph.D program

Ph.D supervision

The PhD is supervised jointly by a scientific supervisor and an artistic supervisor, for “practitioners”.

The Ph.D supervisors may preferably be chosen among SACRe / Laboratory members, or among PSL and particularly within one of the laboratories attached to the Doctoral school 540 (ED 540).

The artistic supervisor will preferably be chosen among the teaching or researching staff of the art schools attached to the SACRe program.

The list of members is available on the following websites SACRe, [ED 540](#) and [PSL](#).

The Ph.D supervision can be finalized after the admission.

The Ph.D program proceeds for three years, as follows:

- **Specific instruction is conducted in the SACRe art schools or conservatories.** Each institute arranges the facilities, the organization, and the functioning of the program for the Ph.D candidates.
- **A SACRe seminar** (12 sessions) explores the links between research and creation for all doctoral students admitted to the program.
- **Specific instruction to be chosen** within the Ecole doctorale 540, PSL’s “Graduate program in the Arts”, and PSL’s Doctoral college.

The doctoral course plan of ED 540, including the three course categories listed above, must be completed before the PhD defense.

The program includes mandatory annual assessments and annual presentation of each student’s work.

The Ph.D candidates must also participate in elaborating study days, seminars, conferences and symposia, as well as public events, especially within the frame of transdisciplinary projects.

[f – read the arrêté](#)

This program is in line with the doctoral instruction fixed by the 12th article of the *arrêté du 25 mai 2016* concerning the national doctoral degree.

By applying, the potential Ph.D candidates agree to the terms in line with the texts stating the frame of the national doctoral degree.

Financial aid and offers related to the program

Ph.D candidates admitted by PSL receive doctoral contracts which provide them with a stipend for three years, the legal duration of the program as stated within the decree n°2016-1173 du 29 août 2016 modifying the decree n° 2009-464 du 23 avril 2009. Postponement of the thesis defense presentation beyond the legal duration of three years is only possible under exceptional circumstances and, if approved, does not prolong the doctoral contract or the financial aid. It is a full-time job and every other unrelated job will have to be officially authorized.

[f – read the decree](#)

The amount specified in the doctoral contract is 1 758 euros gross per month (amount in force since 29 August 2016).

[f – read the decree](#)

Ph.D candidates can benefit from specific aid to mount events related to their doctoral project: support for artistic production (works, exhibitions, concerts, etc.) and scientific activities (seminars, publications, etc.).

Thesis characteristics and defense and issuance of the SACRe Doctorate in the Arts

The SACRe doctorate is primarily for creative work by Ph.D candidates from the schools for the arts, and for interaction with creators by Ph.D candidates from the ENS.

The thesis consists jointly of **works of art** or design in the different formats and media proper to each discipline and of a **portfolio**. The latter highlights the sources, experiences, research, and other practices, whether artistic or not, that have influenced the work. It provides **a well-reasoned and critical reflection** on the work accomplished during the three years of the thesis. Its form is defined based on the characteristics and approaches specific to each discipline and is matched to the candidate's research project, with the approval of the thesis supervisors.

The **Ph.D defense** for Ph.D candidates in the arts is based on the presentation of the works completed by the Ph.D candidate in diverse forms (exhibition, performance, concert, projection, event, or prototype) and the portfolio. The thesis defense for theorists is based on the presentation of the written thesis and of the practical work carried out within the specific framework of this Ph.D. In both cases, on successful completion of the public defense, the national Ph.D diploma is issued by PSL and mentions the institute where it has been prepared.

Application

Conditions for admission

Candidates must meet university admission requirements and hold a five-year higher education diploma:

- French national master's degree
- French or foreign degree conferring the grade of master's ("Master 2")

For foreign candidates, a **B2-level** in French is required. The thesis can then be written in English or in another international scientific language if the Ph.D supervision is favourable and if a long abstract is written in French, in accordance with the regulations.

Candidates in the arts must be able to present a portfolio as evidence of a real artistic practice. Candidates must not currently be enrolled in another doctoral program. If you already benefit from a

fund, please expressly mention it in your application. There is no age limit for candidates. Candidates may not apply more than three times.

Application process

According to each institute, the candidate can apply for a **free topic of research** she/he proposes;

Candidates first apply **to the partner institute** of their choice depending on their type of project:

| CNSAD | CNSMDP | ENS | ENSAD | La Fémis | Beaux-Arts |
|-----------------|-------------------|------------------------|-----------------------|----------|-------------|
| Performing arts | Music composition | Art history and theory | Visual arts Design | Film | Visual arts |

The website of each institute specifies the application process and the list of supporting documents required.

The availability date of application forms and the deadline for submission goes:

**from March 9
to May 6, 2021**
(4 p.m., Paris local hour UTC+1)

Selection process

School of arts and design. On completion of a selection process **upon the application form** (1st round), each institute decides on the eligibility of candidates who are then invited to an **audition** (2nd round). After the audition, the institute elects its successful candidate(s).

ENS. The whole selection is made upon the application form (1st round) and, optionally, a meeting (2nd round).

After reviewing the applications and the eligibility reports for candidates prepared by each institute, **definitive admission** (3rd round) is announced by a plenary jury composed by the heads of research of each institute and the Director of the ED 540.

The final results will be published on the PSL Doctoral College website and the SACRe website in mid-July 2021.

On admission, dual registration at one of the institutes as well as at PSL, is required to participate in the program. PhD students preparing their thesis at the École normale supérieure are registered only at this school.



Contact

For any question about the general procedure, please write to sacre@psl.eu. For specific questions about the institute where you want to apply, please write to the specific contact mentioned on the website of the institute.

Useful links

| | |
|---|---|
| psl.eu | PSL website |
| collegedoctoral.psl.eu | PSL Collège doctoral website |
| sacre.psl.eu | SACRe Laboratory website |
| cnsad.fr | Le CNSAD (Conservatoire national supérieur d'art dramatique) |
| conservatoiredeparis.fr | Le Conservatoire de Paris (Conservatoire national supérieur de musique et de danse) |
| ens.fr | L'ENS (École normale supérieure) |
| ensad.fr | L'Ensad (École nationale supérieure des arts décoratifs) |
| femis.fr | La FÉMIS (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son) |
| beauxartsparis.fr | Les Beaux-Arts de Paris (École nationale supérieure des beaux-arts) |

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

Conditions d'admission et de dépôt de candidature spécifiques au Conservatoire national de musique et de danse de Paris

Au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, ce cycle est ouvert **exclusivement aux compositeurs**.

Les candidats doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme récompensant cinq années d'études supérieures **spécialisées en composition** (pour la liste des diplômes, cf. ci-dessus p.4 *Candidature - Conditions d'admission* (English version, p.0: *Application Conditions for admission*)).

Inscription des candidats compositeurs au concours d'entrée : **du 1^{er} avril au 15 mai 2021**, uniquement sur le site internet du Conservatoire de Paris www.conservatoiredeparis.fr

Admissibilité au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

1- Présélection [mai/juin 2021] : sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du diplôme prérequis ;
- un curriculum vitæ en français précisant notamment les institutions où le candidat s'est formé, les professeurs avec lesquels il a travaillé, les prix ou autres distinctions obtenus, etc. ;
- au moins deux lettres de recommandation rédigées par des personnalités reconnues du monde des arts et de la création (langues admises : anglais ou français) ;
- une lettre de motivation en français expliquant l'intérêt du candidat à accéder à cette formation : 2 500 à 5 000 signes environ (NB. : la volonté de coopérer avec d'autres artistes et avec des scientifiques doit apparaître comme évidente et justifiée dans les raisons de postuler à cette formation)
- un document appelé « projet de thèse » (10 pages dactylographiées, maximum 20 pages avec les documents visuels) ou un document d'un autre type (audio, vidéo : temps d'écoute maximum 15 minutes) présentant le projet du candidat et son opportunité à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe. Ce document peut être en français ou en anglais.
- les partitions de 5 œuvres composées par le candidat dont 2 au moins avec enregistrement joint : ces œuvres peuvent être écrites pour formation de chambre et/ou vocale et/ou solistes et/ou ensemble et/ou orchestre et/ou musique mixte et/ou électroacoustique seule.
- la liste d'un ensemble d'œuvres que le candidat envisage d'écrire pendant sa formation.

N.B. : l'ensemble des documents à joindre doit être déposé dans les délais prescrits sur l'espace candidat de l'inscription au concours via le site internet du Conservatoire

2- Admissibilité [juin/juillet 2021] : Entretien en français avec le jury d'une durée de 20 mn environ, à huis clos, portant notamment sur les motivations du candidat et son « projet de thèse ».

3- Admission définitive [juillet 2021] prononcée sur dossier par le jury plénier constitué des responsables de la recherche de chaque établissement partenaire et de la directrice de l'Ecole doctorale 540.